

Le 27 avril 2014

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800, Place Victoria, bur. 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Annie Gariépy**  
Avocate

8, du Village boisé  
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)  
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859  
Télec. : (450) 515-1859/  
C. élec. : [meagariepy@gmail.com](mailto:meagariepy@gmail.com)

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2014-2023 du  
Distributeur  
Demande de délai de la preuve du RNCREQ  
Dossier : R-3864-2013**

---

Chère consœur,

Le RNCREQ a pris bonne note de la décision procédurale D-2014-067 par laquelle elle fixe le dépôt de sa preuve au 8 mai.

Malheureusement, la soussignée sera en formation continue obligatoire à l'extérieur du pays du 2 au 11 mai inclusivement. Ladite formation est prévue depuis près d'un an et ne peut être reportée.

Considérant l'importance du dépôt de la preuve écrite dans le processus réglementaire de l'intervention devant la Régie et devant l'impossibilité pour le RNCREQ de compléter la rédaction et de la coordination de sa preuve sans le concours de sa procureure, l'intervenant demande respectueusement à la Régie de lui octroyer un délai.

Le RNCREQ soumet respectueusement que le délai octroyé ne devrait pas causer de préjudice dans la mesure où plusieurs intervenants déposeront leur preuve le 15 mai, en conformité avec la décision procédurale de la Régie.

Le RNCREQ s'en remet à la Régie dans la détermination d'un délai raisonnable pour le dépôt de sa preuve.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Annie Gariépy". The signature is fluid and cursive, with a large initial 'A'.

Me Annie Gariépy

c.c. Me Éric Fraser (HQD)  
Philippe Bourke (RNCREQ)